III

LE TEXTE CACHÉ : PROBLÈMES FIGURÉS DANS LA DÉCLAMATION LATINE

par F. DESBORDES

Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail

SOMMAIRE. — *Les rhéteurs, spécialistes de la parole, eurent aussi à s'occuper du silence. En particulier, dans les controverses figurées, où il s'agit de faire comprendre ce qu'on ne dit pas, le silence pouvait jouer un rôle. Les rhéteurs latins s'intéressent moins que les grecs au discours qui déguise son intention et demande le contraire de ce qu'il veut; leur préférence va au discours qui veut bien ce qu'il demande ouvertement, mais qui veut en même temps faire deviner quelque chose à l'auditeur. S'il n'est pas prudent ou convenable de dire une certaine chose, on peut dire ironiquement le contraire, ou la dire de façon ambiguë, ou l'insinuer grâce à l'emphasis, ou même l'indiquer par un silence. Cependant les rhéteurs aiment mieux interpréter le silence que l'utiliser, et dans les déclamations conservées le silence est plus souvent un élément du sujet qu'un moyen du discours. Pour les rhéteurs, un silence, même éloquent, ne pouvait l'emporter sur le discours.*

EPITOME. — *Rhetoribus, qui artem dicendi colerent, etiam silentium curae fuit. Nam, ut omittam cetera, in his controuersiis quae figuratae dicuntur, cum quod non dicerent intellegi tamen uellent, nihil omnino dicere nonnumquam proficiebat. Latini autem rhetores minus quam Graeci illi orationi student quae propositum suum ita dissimulat ut contra id quod uult dicere uideatur. Cui aliam anteponunt quae id quod palam postulat prorsus uult, dum latens aliquid quoque habet et quasi auditori inueniendum. Orator enim, si quid aperte dicere parum tutum est, uel non decet, ei contrarium non sine ironia, aut ipsum sed ambiguis uerbis dicere potest, aut per suspicionem quamdam (quam dicunt emphasim) oblique significare, aut denique, interrupta silentio dictione, indicare. At cum rhetores silentium interpretari quam plane tacere malint, in declamationibus quae exstant silentium saepius ad materiam instruendam quam ad orationem adiuuandam pertinet. Apud rhetores scilicet quamuis eloquens silentium orationem dignitate superare non poterat.*

Les bavardes écoles de rhétorique s'intéressaient aussi à la grave question du silence. Les manifestations de cet intérêt mériteraient certes une étude plus large [1], mais je me contenterai ici d'examiner un point particulier, la façon dont la question du silence a été perçue à travers les jeux sur le texte caché, dans les déclamations que les Grecs appellent « problèmes figurés » (ἐσχηματίσμενα προβλημάτα) et les Latins « controverses figurées ». Mes observations porteront surtout sur les déclamations latines conservées [2], qui,

1. Très généralement sur l'utilisation et les valeurs du silence dans la littérature latine, voir H. BARDON, *Le silence, moyen d'expression*, dans *R. É. L.*, 21-22, 1943-1944, 102-120.

2. Recueils : Sénèque le Père, *Oratorum et rhetorum sententiae diuisiones colores* (éd. H. BORNECQUE, Garnier, 1932, repr. Aubier, 1992; M. WINTERBOTTOM, Loeb, 1974; L. HÅKANSON, Teubner, 1989); « Quintilien », *Declamationes minores* (éd. M. Winterbottom, W. DE GRUYTER, 1984; D. R. SHACKLE-

comme on le verra, forment un ensemble plus simple et plus homogène que le corpus grec.

Une controverse figurée — pour en donner une définition aussi large que possible — est un exercice consistant à construire un discours qui ne veut pas dire ce qu'il semble dire. C'est en somme le degré ultime des procédures de transfert (une chose à la place d'une autre) auxquelles la rhétorique consacre tant d'attention : le trope, au niveau du mot; la figure, au niveau de l'énoncé; le discours figuré, au niveau du texte tout entier. Le discours figuré rencontre du reste, dès l'Antiquité, la critique qu'on adresse à tous les types de transfert et qui entre pour une bonne part dans la méfiance ou l'hostilité à l'égard de la rhétorique : pourquoi ne pas dire simplement, directement, ce qu'on a à dire ? Mais la rhétorique voit avant tout, dans le langage, un moyen d'agir sur autrui, non un moyen de communiquer des informations, et, dans cette perspective, le discours figuré se justifie fort bien : la différence entre ce qui est exprimé et ce qui est compris appartient à une stratégie de la connivence avec l'auditeur. Non seulement il n'est pas nécessaire d'énoncer ce qui sera finalement compris, mais encore ce qui est deviné gagne en efficacité, en faisant appel à la participation de l'auditeur, qui découvre au fond de lui-même qu'il pense lui aussi ce que pense l'orateur. C'est un phénomène que nous connaissons bien, jusque dans la vie la plus courante, cette force du non-dit, de l'implicite, de ce que résume une formule comme : « Ceux qui savent à quoi je pense comprendront ce que je veux dire... »

Les exercices des rhéteurs explorent donc ce domaine; mais il arrive aussi qu'en privilégiant les effets du discours aux dépens du contenu exprimé, ils rencontrent une limite où se trouve remise en question la traditionnelle définition de la rhétorique comme art de persuader par la parole : ne pas dire ce qu'on a à dire, certes, mais aussi, à la limite, ne rien dire du tout. Du non-dit au silence, il n'y a qu'un pas, et c'est alors le paradoxe du silence éloquent que les rhéteurs doivent prendre en considération. Pour éclairer la façon dont cette question a été posée (mais non résolue), il faut cependant commencer par rappeler le cadre théorique et les principaux caractères du jeu sur le texte caché dans la production latine en matière de controverses figurées.

La controverse figurée était sans doute un genre populaire dans les écoles latines, si l'on en croit Quintilien qui ne l'aime guère. Au temps où il commençait à enseigner, dit-il, « on traitait de préférence les controverses de ce genre, qui plaisent par leur « difficulté », alors qu'en réalité elles sont beaucoup plus faciles que les autres »[3]. Mais avant même les débuts de Quintilien, la pratique est bien attestée chez Sénèque le Père, avec des com-

TON BAILEY, Teubner, 1989) ; « Quintilien », *Declamationes maiores* (éd. L. HÅKANSON, Teubner, 1982) ; Calpurnius Flaccus, *Declamationum excerpta* (éd. L. HÅKANSON, Teubner, 1978). Voir en outre des sujets de déclamation, avec traitements plus ou moins étendus, dans les manuels de rhétorique, *Rhétorique à Hérennius*, Cicéron, *De inuentione*, Quintilien (livre VII surtout), petits traités des *Rhetores Latini Minores* (éd. C. HALM, Teubner, 1863, repr. 1964) : Fortunatianus, C. Julius Victor, Sulpitius Victor...

3. 9.2.77 : *Dicebant enim libenter tales controuersias, quae difficultatis gratia placent, cum sint multo faciliores.*

mentaires qui montrent qu'on voyait là une catégorie à part, même si l'étiquette « controverse figurée » n'apparaît pas. Je renvoie, en particulier, à la première controverse du livre II, où Sénèque fait l'éloge de Junius Othon qui, dit-il, « traitait très adroitement les controverses difficiles, surtout celles où il fallait garder une juste mesure entre ne rien dire et dire tout »[4], Othon qui « traitait bien ces controverses où il faut employer le sous-entendu »[5], une spécialité qu'il poussait très loin puisqu'il traitait même ainsi des sujets qui ne nécessitaient pas ces précautions : « Tant qu'il parlait, on croyait qu'il fallait parler ainsi ; mais ensuite, on se demandait à quoi avait bien pu rimer ce traitement à mots couverts, alors qu'il avait toute liberté de parler ouvertement. Scaurus disait plaisamment de ce défaut : « Il vous lit le journal à l'oreille »[6]. Othon avait écrit quatre livres sur les couleurs, et il semble bien qu'il y faisait une place au genre figuré, puisque Sénèque, toujours dans le même contexte et se paraphrasant lui-même, dit aussi que Othon « traitait bien ces couleurs qui demandent le silence et l'insinuation »[7]. Si l'on donne à *couleur* le sens, usuel chez Sénèque, d'orientation imprimée à un ensemble de faits pour le justifier ou le rendre acceptable, on voit que le discours figuré pouvait alors être celui qui reçoit une telle orientation, qu'on n'énonce pas, mais qui n'en agit pas moins[8].

Mais l'ouvrage d'Othon est perdu, et après lui la théorie du genre n'est représentée en latin que par un tout petit nombre de textes. Deux auteurs tardifs, Fortunatianus et Martianus Capella, en parlent au titre du *ductus*, la conduite générale du discours ; Quintilien, notre témoin principal, en parle dans son chapitre sur les figures de pensée, suivi et même plagié par C. Julius Victor ; et c'est aussi dans un opuscule sur les figures de pensée qu'un pseudo-Rufinianus donne un traitement proche de celui de Quintilien, sans qu'on puisse affirmer qu'il en dérive[9]. C'est peu, et pourtant les deux séries, *ductus* et figures de pensée, ne sont pas exactement superposables.

Fortunatianus et Martianus placent le *ductus* au tout début du processus de l'invention. Avant de traiter un sujet, il faut savoir de quelle façon on va le prendre dans son ensemble, avec quel *tenor*, dit Martianus. Il y a cinq façons selon eux : le *ductus* peut être simple, subtil, figuré, oblique ou mixte.

Avec le *ductus* simple, on dit ce qu'on a à dire, sans plus. Avec le *subtilis*, « l'esprit de l'orateur veut une chose, mais son discours en plaide une autre »[10], dit Martianus ; et Fortunatianus : « ce qu'il y a dans l'intention de

4. 2.1.33 : *Solebat difficiles controuersias belle dicere, utique eas in quibus inter silentium et detectionem medio temperamento opus erat.*

5. 2.1.34 : *bene dicebat has controuersias, quae suspiciose dicendae erant.*

6. 2.1.39 : *... ut putares illo dicente sic esse dicendam, deinde mirareris quid illi suspiciosa actione opus fuisset, cum aperta uti liceret. Belle de hoc uitio illius Scaurus aiebat, illum acta in aurem legere.*

7. 2.1.37 : *Solebat hos colores, qui silentium et significationem desiderant, bene dicere.*

8. On aurait peut-être une confirmation de cette hypothèse chez un des pseudo-Denys d'Halicarnasse qui, dans son classement des problèmes figurés, retient une espèce κατ' ἔμφασιν, par insinuation, que les rhéteurs appellent, dit-il, χρῶμα, couleur (voir *Dionysii Halicarnasei quae extant*, éd. USENER-RADEMACHER, VI, 295).

9. Fortunatianus, dans *R. L. M.*, 84, 23-86, 33 ; Martianus, *ibid.*, 463, 35-464, 17 ; Quintilien, 9.2.65-99 ; C. Julius Victor, dans *R. L. M.*, 434, 6-435, 10 ; « Rufinianus », *ibid.*, 59, 1-60, 14.

10. *Aliud uult animus, aliud agit oratio.*

l'orateur est différent de ce qu'il y a dans le sujet »[11]. Mais ils ont tous les deux le même exemple : un père renie son fils parce qu'il n'a pas d'amis ; c'est le sujet, mais en fait le père ne renie pas son fils pour de bon, mais seulement pour l'inciter à changer de genre de vie : il ne veut pas vraiment ce qu'il prétend vouloir.

On a le *ductus figuratus* quand la bienséance (*pudor*) interdit de dire quelque chose ouvertement. Exemple de Fortunatianus, qui est une variante d'un sujet célèbre[12] : le bruit court qu'un homme a une liaison avec sa bru. Le fils prend sur le fait l'amant de sa femme, la tête voilée (*obuoluto capite*), mais ne le tue pas. Le père demande qui était cet amant qu'il a épargné, et comme le fils ne le lui dit pas, il le renie. Ici, la bienséance interdit au fils de dire : « C'était toi ! », mais il peut l'insinuer.

On a le *ductus obliquus* quand c'est le danger qui interdit de parler ouvertement. Exemple : un tyran a abdiqué son pouvoir en échange d'un pacte d'amnistie. Il brigue une magistrature. Quelqu'un s'oppose à sa candidature. La loi d'amnistie interdit de mentionner la tyrannie abolie. Si le contradicteur ne veut pas se passer de ce puissant argument, il faudra qu'il trouve moyen de se faire comprendre sans tomber sous le coup de la loi.

Quand au *ductus* mixte, il est assez typique de ce qu'on peut appeler le meccano des déclamateurs, toujours disposés à combiner et recombiner les éléments simples. C'est donc la combinaison du *figuratus* et de l'*obliquus*, lorsque la parole est censurée à la fois par la bienséance et le danger : le bruit court qu'un homme a une liaison avec sa bru ; il s'empare de la citadelle (formule traditionnelle pour « il devient tyran ») ; il y convoque son fils et lui demande s'il ajoute foi aux rumeurs ; le fils dit que non ; par la suite le père abdique le pouvoir en échange d'un pacte d'amnistie ; le fils répudie sa femme ; le père demande la raison de la répudiation, et comme le fils ne répond pas, il est renié. Grand embarras pour ce jeune homme, en effet : la bienséance lui interdit de dire « tu étais l'amant de ma femme, et c'est pour cela que je l'ai répudiée », et la loi d'amnistie lui interdit de mentionner la tyrannie pour justifier sa première réponse...

Un classement et des exemples, c'est à peu près tout ce que l'on trouve chez Fortunatianus et Martianus ; rien sur le traitement, en particulier. Tout au plus on notera que Fortunatianus critique ceux qui appellent *figuratus* toutes les espèces, et que Martianus tient, lui, à opposer *color* et *ductus*, comme conduite d'une partie et conduite de l'ensemble du discours. Nos auteurs ont au moins conscience du trouble terminologique qui sévit dans cette partie de la rhétorique comme dans d'autres.

Chez Quintilien, la présentation est très différente. À la fin de son chapitre sur les figures de pensée (donc au titre de l'élocution et non de l'invention), après avoir parlé de l'*emphasis* qu'il définit ici comme le fait que « quelque chose de caché est extrait de quelque chose qui est dit »[13], il ajoute ceci : « Toute voisine ou identique est la figure qui est le plus en vogue actuellement. Il faut venir maintenant en effet, au genre de figure le plus

11. *Aliud est in themate, aliud in agentis uoluntate.*
12. Cf. Sénèque, 8.3 ; Calpurnius, 49 ; c'est aussi un sujet favori des Grecs.
13. 9.2.64 : *ex aliquo dicto latens aliquid eruitur.*

employé et dont on attend particulièrement, je crois, que je parle, la figure qui consiste, grâce à une sorte d'insinuation, à vouloir faire entendre ce qu'on ne dit pas, pas nécessairement le contraire, comme dans l'ironie, mais quelque chose de caché et que l'auditeur doit en quelque sorte trouver. Comme je l'ai dit plus haut, c'est presque la seule chose que nos contemporains appellent figure, et de là vient aussi qu'on parle de controverses figurées »[14]. Pour cette figure, à laquelle il consacre un long développement, Quintilien propose un classement selon les conditions d'emploi : on l'utilise soit parce qu'il est dangereux de parler ouvertement, soit parce que c'est malséant, soit sans nécessité particulière, pour le plaisir et l'ornement. Classement repris tel quel chez Julius Victor et Rufinianus, classement où l'on retrouverait donc le *figuratus* et l'*obliquus* des auteurs précédents, le couple danger-pudeur, mais pas le *subtilis*, alors que, inversement, l'utilisation gratuite ne figurait pas dans la théorie du *ductus*.

En fait, Quintilien, qui tient à parler de figures de pensée occasionnelles et non de discours entièrement figurés, fait tout de même une concession à ce qui constituait vraisemblablement la tradition scolaire. Dans le cours de son développement, il ouvre une vaste parenthèse[15] où il examine (sévèrement) certains sujets de déclamation où l'on veut obtenir autre chose que ce que l'on dit (*aliud dicere, aliud uelle*), ce qui a bien quelque chose à voir avec le *subtilis ductus*. On note aussi, du reste, que Julius Victor se démarque ici de Quintilien, en consacrant un chapitre séparé à cette espèce qu'il appelle, lui, *obliquitas*.

Si les deux classements latins ne se recoupent pas exactement, ils ne sont pas non plus exactement superposables à ceux des théoriciens grecs[16]. En gros, mais avec des variantes, les Grecs distinguent le discours à insinuation, où le couple bienséance-danger est subsumé sous l'*emphasis*, le discours qui cherche à obtenir le contraire de ce qu'il demande ; et un troisième type, placé sous le signe de l'oblique (πλαγίως, κατὰ πλαγίον), où l'on feint de demander une chose pour en obtenir une autre. Ces flottements terminologiques et classificatoires viennent peut-être de ce que les rhéteurs utilisent simultanément des critères hétérogènes. Pour y voir un peu plus clair, il pourrait être utile de distinguer les raisons, les buts et les moyens du discours figuré.

14. 9.2.65 : *Huic uel confinis uel eadem est qua nunc utimur plurimum. Iam enim ad id genus quod et frequentissimum est et expectari maxime credo ueniendum est, in quo per quamdam suspicionem quod non dicimus accipi uolumus, non utique contrarium, ut in* εἰρωνεία, *sed aliud latens et auditori quasi inueniendum. Quod, ut supra ostendi, iam fere solum schema a nostris uocatur, et unde controuersiae figuratae dicuntur.*

15. 9.2.81-92.

16. Essentiellement Demetrios, Apsines, le pseudo-Hermogène, les deux pseudo-Denys, Sopatros et Syrianos, sur lesquels je renvoie à l'excellente étude de B. SCHOULER, *Le déguisement de l'intention dans la rhétorique grecque*, dans *Ktema*, 1986, 257-272. Voir aussi K. SCHOEPSDAU, *Untersuchungen zur Anlage und Entstehung der beiden pseudodionysianischen Traktate* Περὶ ἐσχηματισμένων, dans *Rh. M.*, 118, 1975, 83-123 ; F. AHL, *The art of safe criticism in Greece and Rome*, dans *A. J. F.*, 105, 1984, 174-208. À la fin d'un intéressant article, *L'adulterio come controversia figurata in una causa realmente sveltasi nel foro : Sen. Contr.*, II, 1.34-36, dans *A. PENNACINI (éd.), Retorica della comunicazione nelle letterature classiche*, Bologna, 1990, 201-232, Rossella GRANATELLI annonçait un prochain article où elle montrerait que l'inventeur du discours figuré est Théodore de Gadara ; je n'ai pas eu l'occasion de voir ce travail.

Quant aux raisons, ce sont celles qu'énonce Quintilien : danger, bienséance ou gratuité, une division parfaitement verrouillée et qui couvre d'avance toutes les occurrences imaginables, puisqu'elle se ramène à : avec raison ou sans raison, ou encore à *necessitas/ornatus*, selon la dichotomie bien connue que les grammairiens et les rhéteurs appliquent à tout écart. Les théoriciens sont assez loquaces sur le couple *periculum-pudor*, ce qui se comprend. Ce sont en effet les deux modes fondamentaux de l'interdiction de dire, censure et autocensure, interdiction extérieure et explicite de la loi ou du pacte d'amnistie, refoulement intériorisé du tabou, de ce qu'on se sent même coupable de penser. En revanche l'emploi non nécessaire, cher à Othon, n'est guère cité, lorsqu'il l'est, que pour mémoire. Quintilien l'expédie et Rufinianus (citant Cornutus) en condamne l'abus dans les causes réelles du forum : « Quand il s'agit de ce qui peut être utile ou nuisible à la cause, à quoi bon dire ce qu'on ne veut pas faire comprendre ? à quoi bon voiler ce qu'on veut faire comprendre ? »[17] Dédain à courte vue, cependant, qui méconnaît (ou veut vertueusement méconnaître) l'intérêt, l'utilité du discours figuré qui aurait pu ne pas l'être : même si rien n'interdit à l'orateur de dire ouvertement ce qu'il a à dire, il peut lui être très utile de le laisser deviner et de tabler sur l'efficacité de la connivence.

Quant aux buts, ce que l'on veut obtenir par la parole, la question est de savoir si le but réellement poursuivi est identique ou non au but affiché, et s'il ne l'est pas, quel rapport il y a entre les deux. L'attention des rhéteurs, grecs surtout, s'est focalisée sur le cas où l'on veut obtenir le contraire de ce qu'on prétend viser, mais on peut aussi vouloir autre chose, et même vouloir précisément ce qu'on vise et quelque chose de plus.

Les moyens enfin, ce que l'on fait en parlant, se ramènent à « ne pas dire X », X étant ce que l'auditeur doit comprendre : cela peut aller de dire le contraire de X à ne rien dire du tout (nous verrons plus loin selon quelles gradations).

Raisons, buts et moyens peuvent se combiner diversement dans la production d'un discours figuré. Par exemple, il est dangereux de blâmer ouvertement le tyran Denys, mais on peut feindre de le louer en abusant d'hyperboles ironiques, ou bien ou peut blâmer le tyran Phalaris (ce qui est dit de l'un sera compris de l'autre). Il est vrai cependant que l'usage des déclamateurs distingue assez nettement discours à « intention cachée » et discours à « texte caché ». Il se peut même que le déguisement de l'intention ait été la première forme de discours figuré reconnue par les rhéteurs. C'est en tout cas la plus nette. On la voit toujours en faveur chez les Grecs, beaucoup moins chez les Latins — peut-être parce que notre corpus a un caractère essentiellement scolaire.

D'abord, dans sa forme la plus pure, le déguisement de l'intention n'est guère compatible avec l'exercice scolaire. Je m'explique. Pour illustrer le cas où l'on demande le contraire de ce qu'on veut obtenir en réalité, les

17. *Nam in his, quae prodesse aut obesse causae uidentur, cur quod nolis intellegi dicas ? aut cur quod cupias intellegi inuoluas ?*

rhéteurs grecs citent volontiers le discours d'Agamemnon au chant II de l'*Iliade*, lorsqu'il conseille aux Grecs de se rembarquer, alors qu'il espère bien qu'ils n'en feront rien et qu'il compte sur les discours de ses compères pour les persuader du contraire. Dans cette forme extrême, qui est celle de la collusion, de la prévarication, du discours de l'Avocat du Diable aussi, c'est en ne persuadant pas que l'orateur gagne sa partie. La seule chose qu'il a à faire c'est de prendre comme qualité ce qu'on regarde d'ordinaire comme défaut, c'est d'être faible et de prêter à la réfutation, comme Agamemnon qui mentionne les bateaux pourris en conseillant le rembarquement ! Avec toutefois, à ce jeu, un double danger : que l'auditeur ne se doute de rien, se laisse persuader malgré la faiblesse des arguments et prenne une décision contraire à celle qui était voulue ; ou, inversement, que l'auditeur voit la ruse et, comprenant qu'on veut le tromper, feigne à son tour d'être persuadé et prenne l'orateur au mot. Ou, comme dit Julius Victor, qui n'emprunte pas cette fois à Quintilien, si la ruse n'est pas profondément cachée, « sa découverte soulève l'indignation de l'auditeur et lui fait perdre tout effet » [18]. On voit en tout cas que ce genre de discours ne convient guère à l'école, non tant à cause de son immoralité que parce qu'il revient à demander à l'élève de faire un mauvais discours, une voie dans laquelle il n'est peut-être pas nécessaire de l'encourager...

Une variante de l'intention cachée, très aimée des Grecs, n'a pas non plus beaucoup de succès chez les Latins. C'est le cas où l'on demande le contraire de ce qu'on veut obtenir, mais en laissant deviner l'intention qu'on n'affiche pas, le plus souvent dans un grand mouvement d'indignation ironique. Par exemple, Démosthène demande à être livré à Philippe. Thémistocle demande à mourir (selon la procédure ad hoc de la *prosangelia* [19]) parce que les Athéniens ont décidé de vendre les bateaux pour rebâtir la cité, un exemple qui illustre précisément le développement sur l'indignation dans le Περὶ ἰδεῶν d'Hermogène (366-367). Bien sûr Démosthène ne veut pas être livré et Thémistocle ne veut pas mourir, mais ils veulent rappeler tout ce qu'on leur doit et montrer à l'auditoire l'absurdité qu'il y aurait à ne plus se fier à eux. La perception de l'ironie repose largement sur ce que l'on sait de la personnalité de ces orateurs. Mais, comme on sait, les Latins ont presque complétement abandonné le recours aux personnages historiques dans la déclamation. Chez eux, celui qui parle est seulement un tyran, un père, un pauvre, qui offrent sans doute des ressources au discours ironique, mais assez limitées.

En outre, il faut dire que Quintilien manifeste la plus vive opposition au discours qui demande le contraire de ce qu'il veut : « D'une manière générale, je pense qu'un orateur ne doit jamais prévariquer et je ne conçois pas de procès où les deux parties veulent la même chose, ni qu'un homme, s'il veut vivre, soit assez sot pour demander maladroitement la mort plutôt que de ne pas la demander du tout [20] ». Bref, *nemo contra id quod uult*

18. *... omnem effectum intellectae etiam cum indignatione audientis amittent.*

19. Convention des déclamations : un personnage qui veut mourir doit exposer ses raisons au conseil pour en obtenir la permission.

20. 9.2.87 : *Ego in uniuersum neque oratoris puto esse umquam praeuaricari, neque litem intellego*

dicit[21]. Or c'est exactement ce que pense aussi le Maître qui prend la parole dans le recueil des *Petites déclamations*, notre source latine la plus abondante[22]. A propos d'un sujet où un pauvre, victime d'un riche, demande la permission de mourir, il dit ceci : « Toutes les fois que j'analyse ce genre de sujet, il faut que je redise ce que j'ai déjà dit souvent, que je n'admets aucune intention de qui que ce soit qui soit contraire au thème. Il se trouvera peut-être des gens pour estimer que ce pauvre ne demande la mort que pour exciter de la haine contre le riche, mais il peut obtenir ce résultat sans aller jusqu'à proposer de mourir. Donc, chez moi, ce pauvre veut mourir. Il doit plaider de façon à obtenir la mort. Et du reste c'est le meilleur moyen pour susciter le maximum de haine à l'égard du riche »[23]. Du coup, on ne trouve guère de déclamations latines où l'orateur ne veut pas ce qu'il dit vouloir[24]. Dans un cas qui s'y prêterait bien (un tyran menace de guerre une cité voisine, si elle ne livre pas l'homme qui vient d'y tuer son confrère en tyrannie[25]), l'orateur qui demande à être livré au tyran produit simplement un discours héroïque, à la romaine. Autant que je puisse le voir, il n'y a pas trace d'ironie, et l'argumentation ne manque pas de force; l'orateur laisse entendre que le tyran lui fera peut-être grâce, et, comme nous sommes à l'école, il a même une phrase pour regretter d'avoir à se défendre contre le soupçon qu'il pourrait ne pas vouloir ce qu'il demande !

Ce qu'on trouve, en revanche, ce sont des discours qui contredisent ou préviennent un discours où l'adversaire demanderait le contraire de ce qu'il veut. Par exemple, un ancien enfant exposé n'obtient pas d'être reconnu comme le fils d'une certaine dame; ayant accompli un exploit, en guise de récompense[26] il demande à épouser cette femme[27]. Tel est le sujet, mais nous n'en avons qu'un traitement unilatéral : l'avocat qui plaide pour la dame prend un malin plaisir à démonter cette « *callidissima optionis simulatio* » : pour lui, il est clair que le jeune homme n'a demandé à épouser la dame

in qua pars utraque idem uelit, neque tam stultum quemquam qui, si uiuere uult, mortem potius male petat quam omnino non petat.

21. 9.2.89.

22. Ce qui serait un argument supplémentaire en faveur de l'attribution de ce recueil, sinon à Quintilien, au moins à son « école ».

23. *D. Mi*, 337 : *Quotiens hoc genus materiae diuidam, necesse habeo id dicere quod iam saepe dixi, me nullam uoluntatem cuiusquam contra themata intellegere. Fortasse erunt aliqui qui existiment a paupere id solum quaeri, ut inuidiam diuiti faciat; quod ille contingere etiam citra mortis propositum potest. Hic ergo pauper apud me mori uult : agere debet ut moriatur. Quid ergo est ? Non aliter inuidiam diuiti faciet maximam.*

24. Voir cependant les traitements d'un sujet célèbre (évoqué par Quintilien, 9.2.90), *raptor patrem non exorans* (le séducteur devra mourir si, dans les trente jours, il n'obtient pas le pardon de son père et de celui de la jeune fille séduite ; un séducteur obtient le pardon du père de la jeune fille, mais non du sien, qu'il accuse de folie), Sénèque, 2.3 ; *D. Mi.*, 349, avec ce commentaire du Maître : *Non dubie pater hic intellegi uult se filii sollicitudine esse contentum et hanc triginta dierum moram pro ultione habere. Sed hoc si palam indicauerit, perdet artem; et si liberare filium sollicitudine semel destinauit, breuius habet statim ignoscere. Varianda erit eius actio, ut filium dicat morte dignum, an possit ipse perseuerare dubitet.*

25. *D. Mi.*, 253.

26. Convention des déclamations : celui qui « *fortiter fecit* » peut demander ce qu'il veut à titre de récompense.

27. *D. Mi.*, 306.

qu'en espérant qu'elle refuserait en disant : « Je ne peux pas, je suis ta mère » ; il mériterait bien qu'on le prenne au mot et qu'on l'oblige à épouser une vieille. *Ars aperienda est*, dit l'avocat, et, avec lui, les Latins semblent s'être plus intéressés au dévoilement de l'intention cachée, qu'à la construction d'un discours qui demande pour ne pas obtenir...

Le plus souvent, chez eux, l'orateur veut bien ce qu'il demande (mourir, ne pas être déshérité, se défendre d'une accusation...), mais il veut en même temps autre chose, dénoncer indirectement. Dans ce jeu sur le texte caché, le discours d'école a évidemment beaucoup plus de latitude que le discours réel, comme Quintilien l'a bien vu[28]. Dans le monde réel, insinuer que César est un tyran peut être tout aussi dangereux que le dire ouvertement, tandis qu'à l'école le tyran, auditeur fictif, est tout à fait inoffensif. On s'adresse en fait aux amateurs présents qui admirent le détour sans ressentir l'injure (à moins qu'il y ait un tyran dans cet auditoire second, et qu'il se sente visé : Dion Cassius rapporte ainsi que Caligula a exilé un rhéteur qui avait déclamé contre les tyrans et que Domitien en a même fait exécuter un pour les mêmes raisons[29]). Où l'on rejoint les conditions de la littérature, du théâtre en particulier, où l'auteur amuse son public aux dépens d'un personnage qui ne comprend pas qu'on se moque de lui.

Un autre avantage de l'école est que le texte à cacher est, le plus souvent, donné d'emblée avec le sujet. L'auditoire n'a même pas à le deviner, mais seulement à apprécier la façon dont on prétend le lui faire deviner. Il est donc permis, au total, d'être aussi transparent ou aussi obscur qu'on le veut, aussi longtemps qu'on ne dit pas *verbatim* ce qu'il est défendu de dire. On doit pouvoir assurer, enregistrement du discours à l'appui, qu'on n'a pas dit « cela »[30]. Le discours figuré ainsi compris est une sorte de jeu de virtuose où l'on s'efforce à qui mieux mieux de faire passer un message qu'on n'énonce pas. « Tu as exercé la tyrannie », ou « l'amant de ma femme, c'était toi », ne seront jamais prononcés, mais le discours n'a pas d'autre sens.

Si nous examinons maintenant les diverses façons de faire percevoir le texte caché, nous voyons qu'elles jouent toutes plus ou moins sur l'opposition de l'énoncé et de son énonciation : contrairement à ce qui se passe dans l'usage ordinaire du langage où une assertion bénéficie de la garantie du sujet qui l'énonce (« si je le dis, c'est que je le pense »), dans l'usage « figuré » l'énonciateur ne prend pas la responsabilité de ce qu'il dit (« je le dis, mais vous savez ce que j'en pense »). Cet usage est possible si l'auditoire auquel on s'adresse dispose d'au moins un indice paraverbal (intonation, par exemple) ou tiré du contexte linguistique (absurdité, contradiction...) ou extralinguistique (paramètres de la situation, univers culturel commun, connaissance préalable des opinions de l'orateur..., et dans le cas des déclamations, tout bonnement connaissance du sujet !).

28. 9.2.67.

29. LIX.20.6 et LXVII.12.5.

30. Voir Sénèque, 10.1, où le Pauvre insinue que le Riche est un assassin sans jamais le dire, ce qui le met à l'abri d'une condamnation pour diffamation (§ 4 : *Nihil amplius testari potes quam hanc uocem meam : « adhuc nescio »*).

Une première forme est évidemment l'ironie : dire le contraire de ce qu'il est interdit de dire. C'est la forme privilégiée des discours à intention cachée où l'on demande précisément le contraire de ce que l'on veut obtenir et où « Je suis un criminel; livrez moi à Philippe » signifie « Je suis votre bienfaiteur; ne me livrez pas ». La déclamation latine, qui veut insinuer quelque chose, indépendamment de ce qu'elle demande et veut vraiment obtenir, préfère une forme atténuée qu'on peut appeler l'inscription indirecte : l'énoncé interdit est bien présent dans le texte, mais l'auditeur n'est pas autorisé à l'attribuer à l'énonciateur.

Cette inscription indirecte peut consister simplement à utiliser l'énoncé interdit de façon ambiguë. L'orateur prononce les paroles fatales, mais elles peuvent avoir un sens innocent, et il faudrait avoir soi-même l'esprit bien « mal tourné » pour les interpréter autrement (ce que l'auditoire va faire immédiatement, bien entendu). C'est à vrai dire un moyen puéril et même risible, même si le pseudo-Hermogène conseille sérieusement au jeune homme qui soupçonne son père d'être l'amant de sa femme de dire : « J'ai saisi l'amant en criant 'Père' ! », ou, pire, en criant « Père », et en ajoutant « σὺ δὲ ἦς... οὐδαμοῦ »[31]. Quintilien n'apprécie pas du tout ce jeune homme qui dit « *duxi uxorem quae patri placuit* », moins encore la fille, peut-être violée par son père et qui répond à ce père lui demandant qui est le séducteur : « *Tu, pater, ... nescis*[32] ? » On trouve pourtant des traces de ce tour jusque chez le sage Maître des *Petites déclamations*, à propos d'un sujet où, pour une fois, c'est le père qui soupçonne le fils[33]. Ici le bruit court que le fils a une liaison avec sa marâtre; père et fils partent en voyage, mais sont séparés par une attaque de brigands; rentré chez lui, le père surprend sa femme en flagrant délit d'adultère, la tue, mais ne réussit qu'à blesser l'amant; peu après arrive le fils, qui est blessé et dit l'avoir été par les brigands; le père le soigne et le guérit, puis demande la permission de mourir. C'est un curieux texte que cette déclamation où le père ne cesse de dire qu'il ne soupçonne pas son fils, mais laisse échapper des traits ravageurs, comme s'il oscillait entre l'évidence et le désir de ne pas savoir. Toutes proportions gardées, on songe au mot d'Agrippine disant à ses assassins que son fils n'a pas pu ordonner le matricide. Quoi qu'il en soit, ce respectable père se permet de terribles ambiguïtés, par exemple quand il raconte que dans sa quête de l'amant blessé, il a demandé à tous les médecins de la ville s'ils avaient connaissance d'un blessé : « Il n'y avait personne, sinon celui que les brigands ont blessé. Et maintenant il (*ille*) se moque de moi et peut-être est-il déjà guéri »[34].

Autre méthode d'inscription indirecte, plus simple encore, faire dire à autrui l'énoncé interdit (« on dira que... »), ou le dire soi-même en le déniant (« moi, je ne dis pas que... »). C'est aussi ce que fait le même père, disant à son fils « ne va pas croire que je te soupçonne », mais ajoutant « tu veux

31. *Sur l'invention*, p. 210.
32. 9.2.69-70.
33. *D. Mi.*, 335.
34. *Quos ego non domi medicos adhibui ? Omnes illos interrogaui num quis alius. Nemo erat nisi quem latrones uulnauerunt. Et nunc ille me deridet ubicumque, et fortasse iam sanus est.*

savoir ce que disent nos ennemis ? » et énumérant en détail les rumeurs soupçonneuses qu'il se refuse à croire.

Mais la méthode favorite des déclamateurs est l'*emphasis*, qui tire parti des propriétés du langage et de la *doxa* pour dire le moins et faire entendre le plus. Pour reprendre les exemples de Quintilien, l'*emphasis* c'est ou bien de dire que les Grecs sont descendus dans le cheval, ce qui en fait comprendre la taille gigantesque, ou bien c'est de dire, comme Cicéron dans le *Pro Ligario* : « Si, dans une position aussi élevée, ta bonté n'était pas si grande, une bonté qui est toute à toi, oui, réellement à toi... je me comprends » (commentaire de Quintilien : « Il n'a pas dit, en effet, ce que nous comprenons néanmoins, à savoir qu'il ne manquait pas de gens pour exciter César à la cruauté »[35]).

De ces deux formes d'insinuation, l'une relève proprement de l'implication : il y a des choses qu'on n'a pas besoin de dire parce que l'auditoire les déduit automatiquement de ce qui est dit. De ce qu'il n'y a pas de fils sans père ni de fumée sans feu, on tire la conséquence pratique qu'il suffit de mentionner l'un pour évoquer l'autre. On peut faire l'ellipse de ce qui serait redondant, mais ce qui n'est pas dit n'en est pas moins présent dans l'esprit de l'auditeur, pour peu qu'il veuille bien y songer ; on obtient alors un effet de superposition, comme si un voile transparent ajoutait des reflets et des irisations à la surface du discours[36]. Par exemple, pour contrer le tyran amnistié qui se présente aux élections, on dit « Moi, je promets que pendant ma magistrature, il n'y aura pas de filles violées et autres exactions » — « moi » impliquant un « toi » en opposition, et l'ensemble « filles violées et exactions » impliquant « tyrannie »[37]. Le père qui demande la mort dit de même, « *feci aliquid et ipse scelerate* », « moi aussi, j'ai commis un crime, *et ipse*, comme toi ». Il dit aussi « la fortune m'a puni d'avoir pris femme alors que mon fils était arrivé à l'âge d'homme », phrase pour l'interprétation de laquelle il peut compter sur la malignité de la *doxa* qui comprend toujours de la même façon un énoncé comme « De tout le village, seul le mari l'ignore »[38].

L'autre forme de l'insinuation est l'indication, avec laquelle on se contente de signaler que quelque chose est caché, par exemple en disant qu'il y a quelque chose qu'on ne peut pas dire. Après le voile transparent, le voile opaque, qui a lui aussi des propriétés intéressantes. On notera en particulier le parallèle entre le « langage voilé » (une idée qu'on rencontre à diverses reprises chez les théoriciens[39]), et l'amant ἐγκεκαλυμμένος, *obuo-*

35. 8.3.83 : *Vicina praedictae* (il s'agit de la *breuitas*) *sed amplior uirtus est emphasis, altiorem praebens intellectum quam quem uerba per ipsa declarant. Eius duae sunt species : altera quae plus significat quam dicit, altera quae etiam id quod non dicit.* Voir surtout G. KUSTAS, *Emphasis as a rhetorical concept*, sixième chapitre de *Studies in Byzantine rhetoric*, Thessalonique, 1973, p. 159 sq., qui étudie, textes à l'appui, les diverses acceptions du terme, du trope au mode de discours.

36. Voir la belle étude d'A. LE BOULLUEC, *Voile et ornement : le texte et l'addition des sens, selon Clément d'Alexandrie*, dans *Études de littérature ancienne, 2. Questions de sens*, Paris, P. E. N. S., 1982, 53-64.

37. Voir dans Sénèque, 5.8.2, la protestation du tyran amnistié contre cette méthode : *Peto ne mihi lex pro me lata noceat neu quid noceat quia non obiicitur quod non noceret obiectum.*

38. Aphorisme lapon, paraît-il.

39. Martianus Capella : *figuratus cum aperte quid dicere prohibet uerecundia propter obscena et signi-*

luto capite, capite uelato, que surprend le fils qui soupçonne son père. Ce Voilé a tout l'air de dériver de l'ancien sophisme, dans une version où le Coriscos à tout faire d'Aristote[40] est remplacé par le père, comme on le voit, par exemple, chez Lucien dans *Philosophes à l'encan* (§ 22). Cet homme voilé, on ne le connaît pas et pourtant on le connaît. Il ne se cache, en fait, que parce qu'il est connu. Le voile du langage et le voile de l'amant montrent tous les deux, à la fois qu'il y a quelque chose et que l'observateur sait ce que c'est.

Pour indiquer qu'on ne dit pas quelque chose, on peut utiliser le langage (« je ne peux pas parler »), mais on peut même se taire — et l'auditeur comprendra pourtant de quoi il s'agit : c'est, précisément, « ce qui ne peut pas être dit » ! C'est une méthode que Quintilien préfère de beaucoup aux sottes ambiguïtés : « Que les faits eux-mêmes conduisent le juge à soupçonner, et écartons tout le reste afin que cela seul subsiste ; c'est à quoi nous aident beaucoup aussi l'appel aux passions, les silences qui interrompent le débit et les hésitations. De cette façon, le juge cherchera de lui-même ce je ne sais quoi auquel peut-être il ne croirait pas, s'il l'avait entendu exposer, mais auquel il croit, parce qu'il pense l'avoir trouvé lui-même »[41]. Nous y voici, donc : les silences et diverses manifestations corporelles peuvent en dire plus et mieux qu'un énoncé. Les rhéteurs le savent bien, du reste, eux qui soutiennent avec Démosthène que le plus efficace dans tout l'art oratoire est l'action, eux qui s'appliquent à connaître et développer les pouvoirs du « corps parlant ». Mais l'action sans parole est-elle concevable ? Il semble que oui, et, sans aller jusqu'aux effets ravageurs causés par la nudité de Phryné ou la toge ensanglantée de César, les déclamateurs se plaisent à traiter d'étranges sujets où il est question du Père qui suit en pleurant le Fils débauché[42] ; du fils du Pauvre assassiné qui suit le Riche sans rien dire, mais en grand deuil[43] ; du Tyran amnistié qu'on accuse d'avoir pleuré en passant près de la citadelle[44]... ; Sulpitius Victor traite même un sujet dans lequel le Riche a obtenu, comme récompense d'un exploit, qu'on coupe la langue de son ennemi, l'orateur pauvre ; un jour que le Riche fait un discours public, le muet se tient debout en larmes dans l'assemblée, sur quoi le peuple lapide et tue le Riche ; question à traiter : l'orateur sans langue tombe-t-il sous le coup de la loi qui interdit l'appel à l'émeute[45] ?

Les déclamateurs arrivent ici à la frontière de leur domaine. Bien entendu, ils ne la franchissent pas : ils ne remplacent pas les déclamations par de longs silences entrecoupés de sanglots. On peut même se demander si, à

ficatione alia atque integumentis uestita monstrantur, Rufinianus : *cur quod cupias intellegi inuoluas ?*, cf. Demetrios, 99 ; pseudo-Denys, 296, 10.

40. *Soph. El.*, 179a33.

41. 9.2.71 : *Res ipsae perducant iudicem ad suspicionem, et amoliamur cetera ut hoc solum supersit : in quo multum etiam adfectus iuuant et interrupta silentio dictio et cunctationes. Sic enim fiet ut iudex quaerat illud nescio quid ipse quod fortasse non crederet si audiret, et ei quod a se inuentum existimat credat.*

42. *D. Mi.*, 316.

43. Sénèque, 10.1.

44. *D. Mi.*, 267.

45. *R. L. M.*, 344, 17.

l'école, ils prenaient la peine de mimer les silences et autres manifestations indicatrices du texte caché, quand on voit le soin qu'ils ont de verbaliser tout cela, d'introduire la didascalie dans leurs répliques : « Je me tais. Je n'en dirai pas plus. Pourquoi trembles-tu, mon cœur ? Langue, pourquoi hésites-tu ? Pourquoi me trahissez-vous, larmes intempestives ?[46] »

Mais en fait les déclamateurs utilisent moins le silence qu'ils ne le commentent. C'est bien, à l'occasion, un moyen de leur discours figuré, mais c'est surtout un élément du sujet à traiter (voir les sujets qui viennent d'être cités), un élément qui appelle justifications et critiques. Nombre de déclamations, aussi bavardes qu'à l'ordinaire, sont ainsi consacrées à l'interprétation d'un silence, qui apparaît, en définitive, comme se prêtant particulièrement bien à la controverse. Le fils n'a pas répondu au père qui lui demandait qui était cet amant qui a pris la fuite : c'est peut-être parce qu'il croit son père coupable, mais peut-être aussi parce qu'il feint de le croire coupable (il veut qu'on pense qu'il le croit coupable), peut-être aussi parce qu'il n'a aucune idée sur l'identité du coupable; et de toutes façons, le fait qu'on ne puisse pas ou qu'on ne veuille pas dire quelque chose n'entraîne pas que cette chose soit vraie. Le silence n'est pas une preuve, seulement une forme d'argument retors, qu'on peut utiliser, mais aussi réfuter. Et les déclamateurs de s'indigner qu'on leur fasse un crime de leur silence, ou, inversement, de mettre leur adversaire au défi d'articuler ses griefs : « Ce ne sont pas les mots, mais les arguments qui te manquent ». Le silence n'est pas dans le discours, mais on en parle, et d'abondance !

Ainsi, au terme de ce parcours dans le monde un peu bizarre de la déclamation, on voit que les rhéteurs, fascinés par les ressources du langage, qui permet de faire comprendre autre chose que ce que l'on dit, ont eu aussi à envisager la possibilité de ne pas dire ce que l'on veut faire comprendre. À la limite, si la simple indication qu'on veut signifier vaut signification, on aboutit à une négation du pouvoir spécifique de la parole. Mais les rhéteurs, éludant la question, ont rendu son opacité au silence : ils en ont fait un objet à interpréter, un objet dont le sens passe nécessairement par une parole. À peine posée, la question du silence et de la signification extra-linguistique était, dans ce domaine du moins, close.

Pas tout à fait cependant, et c'est sur une petite dissonance que je voudrais terminer. Autour du silence, les sujets de déclamations ont tendance à évoquer un monde vraiment sinistre. Un bruit court..., on se parle en secret..., quelqu'un se pend..., quelqu'un est mis à la torture jusqu'à ce que mort s'ensuive..., quelqu'un se tait obstinément... Ainsi, à la fin des *Grandes déclamations*, un recueil qui contient quelques beaux monuments d'horreur gothique, on trouve deux textes antithétiques sur un sujet traditionnel qui suscitait l'indignation de Quintilien[47] et qui est traité ici avec une sorte de frénésie étrange[48]. Le bruit court qu'un fils a une relation incestueuse avec sa mère. Le père met le fils à la torture et le tue, puis refuse de dire à la

46. Sénèque, 2.3.1 ; 2.3.4 ; 10.1.2 : *Cum subito pater meus in media ciuitate... Quid me intueris ? Quid obseruas quid dicam ?... subductus est.*

47. 9.2.79.

48. *D. Ma.*, 18 et 19.

mère ce qu'il a appris de cet interrogatoire. La mère porte plainte pour mauvais traitement — ce qui est son seul moyen d'action légale, mais en réalité pour dénoncer son mari comme assassin. Le mari se défend ensuite. Des deux côtés, la lutte est acharnée, la mère allant jusqu'à suggérer que c'est le père qui a fait courir la rumeur afin d'avoir un prétexte pour se débarrasser de son fils, et le père allant jusqu'à laisser entendre qu'il a tué son fils pour l'empêcher d'énoncer l'innommable vérité. Au centre du conflit, le silence du père, que la mère attaque de toutes les façons et que le père défend avec un égal acharnement : « Tu veux avoir l'air de couvrir un crime », dit-elle; « Si elle croit que j'ai quelque chose à dire, c'est qu'elle sait ce que c'est », répond-il. Le lecteur impartial ne saurait décider si la mère est coupable ou si le père a assassiné son fils, et à vrai dire peu lui importe. Mais tant de bruit et de fureur autour d'un silence font songer à un règlement de compte, comme si la rhétorique, l'art de la parole, n'en avait jamais tout à fait fini avec ce redoutable concurrent, l'éloquent silence.